

**Département des  
Pyrénées Orientales**

**COMMUNE DE BOMPAS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et le 24 Mai 2020

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de la convocation : le 18 Mai 2020

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs AUSINA Laurence, MALE Didier, ARANEGA Carmen, RUMEAU Jérôme, VIEGAS Marie –Josée, GUILLAUME Gilles, PICORNELL Marina, FRANCHET Jean-François, TEXTORIS Dominique, TREMOUILLE Arnaud, TROTIN Sylvie, CATHALA Jérôme, DARNER Marie, BEZAULT Alexandre, CAMPS Claude, MARY Bernard, FERRER Lucy, SERRIE Jean-Pierre, COLMENERO Carole, GUY Fernand, GONZALVEZ Colette, TILLOIS Pierre, LAFRANCAISE Yolande, MONELLS Christophe, MORELL Monique, GRIEU Alain, CUGULLERE Michel, DE VOLONTAT Philippe

Absents excusés : Brigitte LESIEUR ayant donné procuration à Mr GRIEU Alain

Secrétaire de Séance : Pierre TILLOIS

---

Objet : 2020/03/03 Election des Adjoints au Maire

---

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L.2122-7-2 du C.G.C.T.).

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, Monsieur le Maire a constaté que deux listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire ont été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal.

Il a été ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau.

***Résultats du premier tour de scrutin***

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 29

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29

A déduire bulletins blancs : 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : oui

Liste conduite par Didier MALE : 24 voix

Liste conduite par Alain GRIEU : 3 voix

**Article 1** : Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurants sur la liste conduite par Didier MALE Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-après :

**LISTE DES ADJOINTS AU MAIRE**

- 1 – MALE Didier 1<sup>er</sup> Adjoint
- 2 – ARANEGA Carmen – 2<sup>ème</sup> Adjoint
- 3 – RUMEAU Jérôme – 3<sup>ème</sup> Adjoint
- 4 – VIEGAS Marie Josée – 4<sup>ème</sup> Adjoint
- 5 – GUILLAUME Gilles – 5<sup>ème</sup> Adjoint
- 6 – PICORNELL Marina – 6<sup>ème</sup> Adjoint
- 7 – FRANCHET Jean- Francis – 7<sup>ème</sup> Adjoint
- 8 - TROTIN Sylvie – 8<sup>ème</sup> Adjoint

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Laurence AUSINA